

lic relations vehicle is evident when one realizes it is sent to all ministers of health in Canada and is often given to journalists, administrators, other health professionals and government officials. Our co-production with the Canadian Journal of Public Health on vision care has been sent to members of the provincial legislature by the B.C. Optometric Association and is to be sent to CNIB regional bureaux in 1980.

Canadian Public Health Association

As part of our on-going public relations program, liaison with CPHA was continued in 1979. This included



submission of an abstract in support of an application for an optometric speaker at the 1980 CPHA annual meeting and arrangements for an optometric display booth.

Finances

We regret that our 1979 audited statement was, at press time, still being undertaken by our auditors. We will therefore be publishing a summary report for your consideration in the next issue of the Journal.

Summary

The council and administrative staff of the Canadian Association of Optometrists regard 1979 as another

year of positive self-development for the profession and for CAO. We thank each of you, the members of your executive boards, and the administrative staff of your provincial associations for the financial and program support in 1979. We will continue in 1980 to strengthen our organizational ability to deal with the range of complex and challenging issues that will be brought before us. We thank you for your interest in this report and welcome any questions or comments you may wish to make.

RAPPORT ANNUEL DE L'ACO POUR 1979¹

Sur le plan administratif, l'ACO est structurée selon le modèle d'une fédération des dix associations provinciales d'optométrie du Canada. En vertu de son affiliation à son association provinciale et de l'appui qu'il lui accorde, l'optométriste praticien peut aussi s'affilier à titre individuel à l'association nationale.

Les programmes de l'association nationale visent à assurer par une voix collective que les conditions qui régissent la pratique de votre profession ne seront pas assujetties à des changements arbitraires causés par des influences venant de l'extérieur. L'ACO cherche continuellement à améliorer tous les aspects des soins de première ligne offerts par la profession par la réalisation des objectifs d'organisation suivants:

1. Agir comme représentant reconnu des optométristes canadiens dans les domaines d'activité relevant de la juridiction fédérale.
2. Cordonner les activités de chaque association provinciale, afin de parvenir à une entente entre les provinces sur l'avenir de l'optométrie.
3. Encourager les relations entre les professionnels des diverses pro-

¹ Rédigé par Donald Schaefer, directeur exécutif de l'ACO, et Tom Little, coordonnateur des relations publiques à l'ACO.

Depuis 32 ans, l'Association canadienne des optométristes oeuvre en complément de votre association provinciale d'optométrie. Ce rapport annuel résume les activités que nous avons entreprises, en réponse aux nombreux défis rencontrés en 1979. Nous estimons qu'il est très important que chacun d'entre vous ait l'occasion, à titre de membre de l'ACO, de se familiariser avec les activités entreprises par votre association. Nous sommes persuadés que vous saurez apprécier le fait que cette association active et bien administrée travaille dans votre intérêt.

fessions de santé.

4. Identifier les besoins en main d'oeuvre du secteur de l'optométrie et y répondre.
5. Sensibiliser davantage le grand public et le gouvernement à la nécessité d'accéder aux services qu'offrent les optométristes.
6. Chercher continuellement à parfaire la science de l'optométrie et à améliorer la qualité des soins ophtalmiques offerts aux Canadiens.
7. Encourager les membres à parfaire leurs connaissances par l'éducation permanente.
8. Encourager les optométristes à participer activement aux organisations qui se dévouent à promouvoir l'hygiène publique et la protection de la vue.

Conseil de l'ACO

Lors de la réunion du Conseil de l'ACO tenue à Ottawa du 9 au 11 octobre dernier, les conseillers ont choisi les membres de l'exécutif qui occuperont leurs postes d'octobre 1979 à octobre 1980. M. Jack Huber de Regina occupe la présidence. M. Roy Brown, de Virden au Manitoba, occupe de poste de président sortant et de conseiller pour le Manitoba. M. Hervé Landry, de Moncton, a été élu vice-président et M. Reid MacDuff, de Gander, Terre-Neuve, occupe le poste de trésorier. M. Don Cleal, de Lloydminster, occupera le poste de conseiller pour la Saskatchewan pour la période durant laquelle M. Huber sera président. M. Ralph Rosere, de Dartmouth, représente la Nouvelle-Ecosse, poste occupé auparavant par M. Garson Lecker. M. Jim McQueen, de Bran-

don au Manitoba, se retire lui aussi du Conseil. Le restant des membres sont: C-B., M. Norm Armstrong; Alberta, M. Richard Watts; Ontario, M. Roland des Groseilliers; Québec, M. Jean-Marie Rodrique; Île du Prince Édouard, M. Greg Beer.

M. Huber a identifié certains projets de grande importance dont l'ACO s'occupera en priorité au cours de son mandat:

1. Créer une troisième école d'optométrie.
2. Atteindre les objectifs du Fonds de fiducie des optométristes canadiens pour l'éducation.
3. Elargir la portée de nos programmes d'éducation des consommateurs.
4. Sensibiliser davantage les membres aux programmes de l'ACO.
5. Aider la croissance politique de l'optométrie en participant de plus en plus aux activités de l'optométrie à l'échelle internationale.

Ministre de la Santé

En octobre dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social rencontrait les représentants de l'ACO afin de discuter de questions urgentes concernant la profession de l'optométrie. On a entre autres discuté:

- de la révision de l'état des négociations sur une nouvelle école d'optométrie dans l'ouest du Canada et de la disponibilité de fonds fédéraux;
- de la participation de l'ACO à l'enquête sur l'assurance-maladie présentement en cours sous la direction du juge en chef Emmett Hall;
- des déductions d'impôt pour l'éducation permanente sur les soins de santé;
- de l'admission de conseillers en optométrie au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social;
- de l'appui qui serait accordé à l'Institut national d'hygiène publique récemment proposé par le ministre, institut qui desservirait les fournisseurs et les consommateurs des services d'hygiène publique;
- et de la réponse de la Direction des Drogues à une initiative médicale visant à restreindre

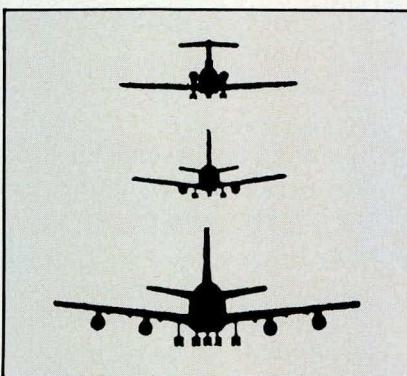
l'usage des drogues ophtalmiques, initiative à laquelle les optométristes se sont d'ailleurs opposés.

Le ministre a aimablement reçu la délégation et a indiqué que son ministère poursuivra les questions qui nécessitent une action gouvernementale.

Instruments médicaux

Au début de 1979, des fonctionnaires du Bureau des instruments médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social nous ont fait savoir que, à cause des restrictions budgétaires, ils ne pourront appuyer financièrement un fonds coordonné par l'ACO pour la création d'un système de signalisation des défectuosités dans les matériaux ophtalmiques. Par conséquent, les membres du comité de l'ACO sur les matériaux ophtalmiques n'a pu se réunir tel que prévu en 1979 pour mettre sur pied le programme proposé de signalisation des problèmes liés au port de lentilles cornéennes, à l'utilisation des solutions et aux étuis. Les représentants du Bureau des instruments médicaux nous ont assurés qu'ils sont toujours grandement intéressés à reprendre les activités projetées dès que les fonds seront disponibles.

L'aviation civile



Nous avons le plaisir d'annoncer que, à la suite de discussions avec la Division des services médicaux de l'aviation civile du ministère fédéral des Transports, un accord a été conclu en vertu duquel certaines lettres adressées aux pilotes qui ont besoin de subir un examen de la vue contiendront désormais une mention leur suggérant de s'adresser à un optométriste ou un ophtalmologue. Les agents médicaux régionaux dans leurs lettres aux postulants ayant be-

soin d'examens de la vue leur précisent également de s'adresser à un optométriste ou un ophtalmologue, plutôt qu'à ce dernier seulement, comme c'était la coutume auparavant.

Commission sur les pratiques restrictives du commerce

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce du ministère de la Consommation et des Corporations a publié au début de 1979 son rapport tant attendu sur l'industrie ophtalmique au Canada. La Commission a tenu ses audiences d'un océan à l'autre en 1975 et 1976. La majorité de la communauté ophtalmique y compris l'ACO, y a fait des dépositions. Le rapport de 296 pages recommande la formulation de normes nationales minima sur la qualité des lunettes et des lentilles cornéennes, l'introduction de la publicité sur le prix des articles de lunetterie, et la nomination de représentants des consommateurs aux conseils de réglementation de l'optométrie et de l'ophtalmologie. Dans sa recommandation principale, la Commission demandait au gouvernement de prendre l'initiative d'obliger Imperial Optical à se défaire de certains de ses avoirs afin de réduire son impact sur la mise en marché des produits de lunetterie.

Parmi les autres recommandations de la Commission, on note:

- plutôt que de manœuvrer leurs patients vers des points de vente précis, les optométristes et les ophtalmologues qui examinent la vue de leurs patients devraient s'assurer que ces derniers sont conscients du fait qu'ils peuvent faire exécuter leur ordonnance à n'importe quel endroit;
- on ne devrait fournir des lentilles cornéennes au patient que lorsque l'ordonnance l'exige ou le permet implicitement;
- les ajusteurs de lentilles cornéennes devraient recevoir une formation adéquate ainsi qu'un permis pour éviter que des patients reçoivent des lentilles mal ajustées.

L'ACO continue à surveiller les répercussions de ce rapport. De plus, depuis sa publication, le ministre de la Consommation et des Corporations lui a apporté une attention toute particulière.

Direction des drogues

Vers la fin de 1977, l'ACO a entamé des discussions avec la Direction des Drogues du ministère de la Santé et du Bien-être social portant sur la pertinence des restrictions imposées quant à l'usage des drogues pour diagnostic et traitement ophthalmique en vertu de l'Annexe F des Règlements sur les aliments et drogues. La Société canadienne d'ophtalmologie fut la première à préconiser la nécessité d'imposer des restrictions. En réponse aux aspects peu appropriés de la position des médecins, l'ACO a mis sur pied un comité consultatif qui a préparé un mémoire à ce sujet en mars 1978.

Depuis la présentation de notre mémoire, la Direction des Drogues étudie la question. Vers la fin de 1979, elle nous a fait parvenir une brève déclaration selon laquelle la demande de la Société canadienne d'ophtalmologie visant l'annexion des drogues ophthalmiques était rejetée. L'ACO accepte le bien-fondé de cette décision mais, en 1980, elle s'attend à recevoir une déclaration plus complète à ce sujet.

Revue des services de santé

L'ACO a travaillé intensément à l'élaboration d'un mémoire à "l'Examen des services de santé — 1979" sous la direction du juge en chef Emmett Hall, puisqu'elle est d'avis qu'il faudrait préciser davantage la place que doit occuper l'optométrie dans le système canadien de services de soins de la vue. La Loi sur les soins médicaux de 1971 a entraîné des modifications au Canada, tant au sein de la profession qu'au chapitre de la prestation de services de soins de la vue. Certains principes ayant trait à la possibilité raisonnable de bénéficier des services assurés, à la couverture universelle, à la transférabilité et à la compensation raisonnable ne sont pas respectés et l'optométrie se doit d'en critiquer les abus de façon détaillée.

De même, on enfreint certains des objectifs de la Charte de santé des Canadiens proposée par la première Commission Hall, en 1964. On enfreint par exemple les principes d'un système qui "utilise de la façon la plus efficace les ressources de santé de la nation... financé sous

forme d'assurances par paiement anticipé. . ." et comptant sur la participation de "professions libres qui se gouvernent elles-mêmes." L'ACO réunira donc les préoccupations de la profession pour les présenter à cet organisme national au début de 1980; sa présentation sera fondée sur les recherches et les rapports de 1979.

Fonds de fiducie des optométristes canadiens pour l'éducation



L'ACO a le plaisir d'annoncer que le programme de collecte de fonds pour le Fonds de fiducie des optométristes canadiens pour l'éducation accuse toujours de réels progrès. Le Fonds fut établi en 1977 pour réunir des sommes afin de satisfaire aux besoins en main d'œuvre, d'entreprendre des travaux de recherche, d'offrir des bourses ainsi que des subventions pour moderniser les écoles déjà en place, et d'établir un programme d'éducation permanente. Le Bureau national des commissaires et les présidents des campagnes provinciales ont consacré des efforts vigoureux aux activités locales du Fonds de fiducie.

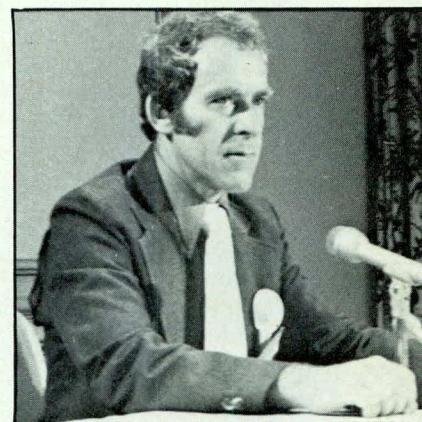
En 1979, le Fonds a connu une période de croissance en ce qui concerne la compréhension des aspects administratifs, financiers et légaux de la gestion d'un fonds établi pour des fins charitables. Le rapport annuel de 1979 du Fonds, qui sera bientôt publié, indique que les objectifs à long terme qui avaient été fixés seront bientôt atteints.

Défense nationale

En octobre dernier, nos représentants se sont réunis avec le ministre de la Défense nationale afin de discuter de la question des militaires qui font le travail des optométristes. Nous étions d'avis que, dans certains cas, les militaires accomplis-

sant leur travail n'étaient pas suffisamment supervisés ou pratiquaient l'optométrie sans avoir reçu la formation nécessaire et approuvée par la loi. Nous avons étudié la possibilité d'intégrer des optométristes au système de soins de santé dans le milieu militaire, et nous avons discuté de la discrimination que représente la pratique courante d'adresser des patients militaires aux ophtalmologistes civils mais non au optométristes civils. Le ministre s'est dit prêt à discuter de ces questions avec les administrateurs du ministère et s'est prononcé formellement en faveur d'une politique interne de non-discrimination. Il nous a de plus assurés qu'il étudierait la question plus à fond et que d'autres réunions suivraient.

Conseil national d'optométrie



M. George Edworthy, Présidente du Conseil national d'optométrie

En 1979, l'ACO a continué la pratique de réunir les représentants provinciaux des deux ordres d'optométrie et de chaque conseil de certification ainsi que les représentants de l'Université de Waterloo et de l'Université de Montréal. En juillet, les membres de sont réunis à Edmonton et ont accepté à l'unanimité de procéder immédiatement à la constitution légale du Conseil national d'optométrie. La décision d'établir cette organisation, prise à cette réunion, est le fruit de six années de travail de la part de l'ACO, des autorités provinciales de certification et des représentants des écoles d'optométrie.

Grâce au Conseil national d'optométrie, il sera plus facile de mettre sur pied un procédé d'accréditation normalisé pour toutes les écoles canadiennes

d'optométrie, de normaliser à l'échelle nationale les examens pour les diplômés de toutes les écoles canadienne d'optométrie et d'établir des normes dans le domaine de l'optométrie afin que tous ceux qui ont les compétences requises soient acceptés par les organisations provinciales de certification participantes. L'ACO continuera, à titre de membre, à participer activement à cet organisme et à appuyer ses objectifs.

Comité national de consultation sur les programmes d'indemnités de soins de la vue

Puisque la question des contrats à une tierce partie pour la prestation des soins de santé pourrait affecter la vaste majorité des optométristes, les organismes provinciaux viennent récemment de créer le Comité national de consultation sur les programmes d'indemnités de soins de la vue, sous la tutelle de l'ACO. Le Comité étudie présentement de quelle façon les optométristes participeront aux programmes privés de soins de la vue auxquels contribuent une tierce partie. A titre d'organisme national de coordination des programmes d'optométrie, l'ACO met ses services administratifs à la disposition du Comité afin d'assurer que les objectifs des associations provinciales sont atteints. L'un des prochains numéros de la Revue canadienne d'optométrie

comprendra un rapport exhaustif du programme du Comité en 1980.

Interaction '79

Quarante-cinq dirigeants provinciaux de tous les coins du pays se sont réunis lors d'Interaction '79, notre rencontre nationale annuelle afin de mieux planifier nos politiques. Au cours de cette réunion de deux jours, les participants ont réussi à passer en revue notre programme quinquennal actuel d'objectifs nationaux et à y ajouter des éléments. On a porté une attention particulière au domaine des communications et M. Harry Basman a tracé les grandes lignes d'un programme provincial d'éducation du public. Les participants se sont aussi penchés sur la question de la participation des optométristes aux programmes de soins de la vue subventionnés par une tierce partie et des experts de l'American Optometric Association ont offert leurs conseils sur la façon de procéder dans ce domaine complexe.

16^e Congrès biennal

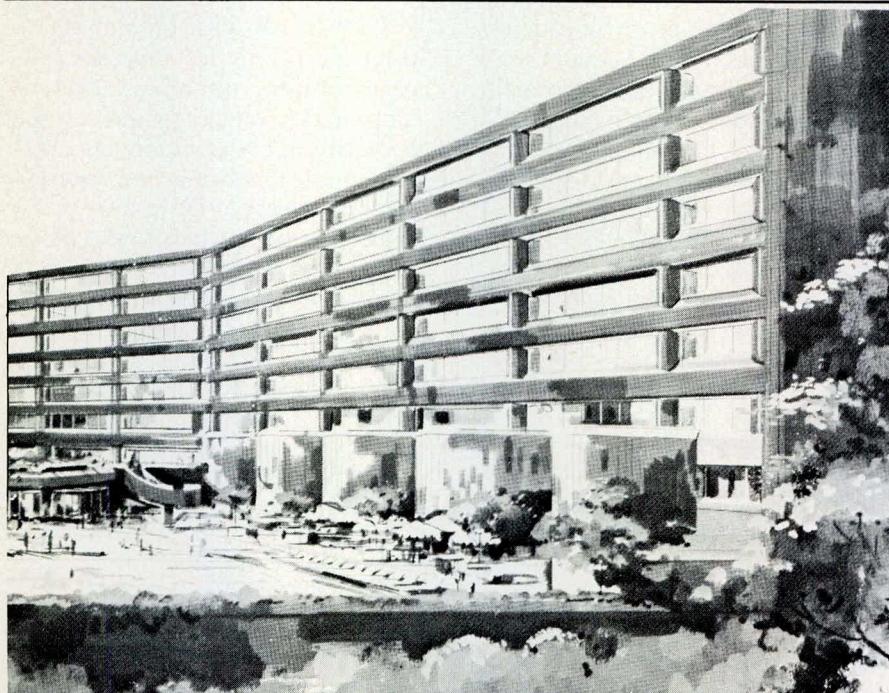
Notre Congrès à Edmonton en juillet dernier connut un énorme succès, et ce, grâce au travail inlassable des optométristes de l'Alberta et de leurs épouses qui ont consacré une si large partie de leur temps à aider l'ACO à organiser et à diriger la réunion. Plus de 230 optométristes ont participé au Congrès: le plus

grand nombre d'optométriste canadiens jamais réunis à un Congrès de l'ACO.

Au total, près de 500 personnes ont participé à ce Congrès. L'ordre du jour comprenait un programme complet d'éducation permanente, ainsi qu'une réunion sur les affaires courantes de l'ACO. Cette réunion a d'ailleurs rassemblé un grand nombre de participants et de conférenciers invités tels M. Alvin Levin, président de l'American Optometric Association, et M. Richard Fraser, conseiller juridique de l'Association d'optométrie de l'Alberta. On a aussi soumis les rapports du personnel de direction et de l'administration de l'ACO.

Au cours du Congrès, nous avons eu l'occasion d'organiser d'autres réunions d'importance vitale pour les affaires de l'ACO, telles celles du Conseil national d'optométrie, du Fonds de fiducie, du Conseil de l'ACO, etc. Nous avons organisé un programme complet pour les 191 épouses et enfants présents. Au Congrès, on comptait 36 kiosques montés par les manufacturiers de produits ophthalmiques qui offraient un éventail complet de matériel et d'équipement d'optométrie.

Le programme social était bien planifié et offrait une foule d'activités: toute la famille pouvait profiter des nombreuses activités culturelles offertes par la ville d'Edmonton.



Nouvelle école d'optométrie

Dans ses négociations portant sur la création d'une troisième école d'optométrie dans l'ouest du pays, l'ACO s'est concentrée en 1979, sur la province de l'Alberta. Sous la présidence de M. Ken Armstrong, le Comité d'étude sur la nouvelle école d'optométrie, avec le concours de l'association des optométristes de l'Alberta, a étudié la possibilité d'établir cette nouvelle école à l'Université de Calgary. En plus de participer à plusieurs réunions avec des dirigeants de l'université et du gouvernement, le Comité s'est aussi chargé de sensibiliser le public sur la nécessité de créer une troisième école d'optométrie. A l'heure actuelle, le Comité attend de recevoir les résultats d'une étude effectuée par l'Université de Calgary portant sur le projet. D'ici le milieu de 1980, on devrait savoir si l'université est intéressée à la nouvelle école.

RELATIONS PUBLIQUES

Eclipse du soleil

Notre programme de relations publiques a connu un excellent départ en 1979. Le Bureau des relations publiques de l'ACO et les associations provinciales ont travaillé de concert afin d'attirer l'attention du public sur les dangers d'une observation directe de l'éclipse du soleil du 26 février sans prendre les précautions nécessaires. L'ACO et l'association du Manitoba ont distribué plus de 125,000 dépliants et affiches, et plusieurs gouvernements provinciaux



ont prêté leur concours. La Fédération canadienne des enseignants a distribué le communiqué de presse de l'ACO aux responsables de ses 14 publications et, lors d'une conférence de presse à Ottawa, le président de l'ACO, M. Roy Brown, a émis une mise en garde qui fut diffusée à l'échelle du pays. M. Brown fut aussi largement responsable de l'attention accordée à cette question par les média de sa province natale, le Manitoba.

L'ACO a assuré la distribution nationale de matériel audio-visuel et de messages publicitaires aux réseaux de télévision et aux postes de radio. De plus, nous avons accordé plusieurs entrevues à divers postes de radio. Nous avons aussi accordé des entrevues ou fourni des renseignements à des revues telles "Macleans" et "Canadian Magazine", à l'émission "Canada A.M." du réseau C.T.V. et à deux émissions du réseau anglais de Radio-Canada. L'A.P.O.Q. était responsable pour la plupart de notre matériel en français.

Malheureusement, en dépit de toutes ces mises en garde, l'enquête nationale menée par l'ACO sur les blessures aux yeux subies à la suite de l'éclipse du soleil a relevé 17 cas de rétinopathie. M. Brown a communiqué ces résultats aux reporters de la presse écrite, électronique et des services de dépêches lors du Congrès d'Edmonton en juillet dernier.

Messages télévisés et documentation

En 1979, l'ACO a continué à distribuer les messages d'intérêt public de 60 ou de 30 secondes pour la télévision selon les besoins; nous avons commandé plusieurs douzaines de films pour remplacer ceux en mauvais état. En général, on estime que le temps d'antenne donné gratuitement par les média électroniques représente des centaines de milliers de dollars. Les messages ainsi diffusés durant les heures de pointe portaient sur les soins de la vue et étaient destinés aux auditeurs canadiens. Le Bureau des relations publiques du Manitoba rapporte que le temps d'écoute consacré à notre message représente plus de \$100,000 et un poste de télévision de Montréal nous a gracieusement consacré plus de \$75,000 de son temps d'antenne. En 1979, le Conseil a approuvé l'allocation de \$4,480 pour le montage des messages de 30 secon-

avons aussi pris des mesures pour mettre à jour et renouveler nos dépliants pour 1980 et, avec notre nouvelle documentation, nous visons à rejoindre les parents, les enseignants, les adultes plus âgés et les porteurs de lentilles cornéennes.

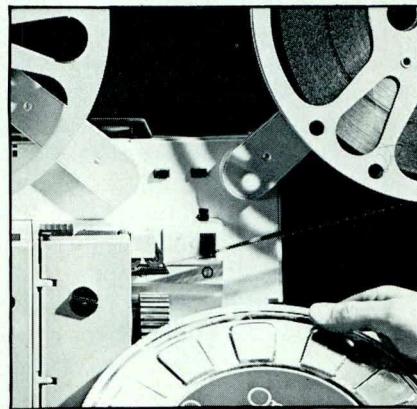
Communiqués de presse

Au cours de l'année, l'ACO a réussi à faire ressortir l'importance des soins de la vue dispensés par un optométriste, grâce à une série d'entrevues et de communiqués de presse. En février 1979, le président, M. Brown, a discuté avec un reporter du Service des dépêches de la Presse canadienne à Ottawa et, par la suite, trois reportages sur les soins de la vue furent distribués dans tout le pays.

Le communiqué de presse de l'ACO sur la vue chez les enfants, publié en 1978, a continué de susciter l'intérêt et il fut reproduit dans la revue "Canadian Consumer", tirée à 100,000 exemplaires. Il fut aussi reproduit dans une revue australienne sur la consommation. Au cours de l'automne 1979, nous avons distribué un communiqué sur la vue chez les enfants à toutes les associations provinciales d'optométrie pour compléter les informations contenues dans des annonces-éclairs diffusées à la radio. Nous avons aussi distribué le communiqué, accompagné d'une photo de M. Huber, qui est d'ailleurs cité dans le texte, aux 14 publications de la Fédération canadienne des enseignants, forte de 220,000 membres. Dans le communiqué, on offrait gratuitement un dépliant sur les troubles visuels et, cette année encore, il y eut une forte demande de documentation.

L'élection de M. Hervé Landry au poste de vice-président et de M. Reid MacDuff au poste de trésorier fut rendue publique dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve.

En novembre 1979, nous avons établi un programme de communiqués de presse pour 1980, auquel participeront toutes les associations provinciales. En décembre, nous avons distribué le premier communiqué; il portait sur la Semaine des non-fumeurs qui se tenait du 20 au 26 janvier.



des à partir de nos films de 60 secondes, afin d'offrir aux divers réseaux des variations sur notre thème actuel. Le résultat de ce montage sera diffusé cette année.

Cette année, l'ACO a fait parvenir plusieurs milliers de dépliants au public, aux enseignants, aux infirmières et aux étudiants. Nous



Publicité sur le Congrès

Afin d'améliorer nos relations avec le public, nous nous sommes efforcés de saisir l'occasion qui nous était offerte par la tenue du Congrès de 1979 à Edmonton. A cette fin, le Bureau des relations publiques a organisé des entrevues avec 16 optométristes. Les média d'Edmonton ont participé avec cœur et ont publié des reportages portant entre autres sur la vue dans le milieu de travail, des conseils sur les lunettes, la vue et le sport, l'éclairage fluorescent, le Conseil national d'optométrie, l'examen complet de la vue, la fatigue des yeux et les écrans cathodiques, la vue chez les enfants, les lentilles cornéennes et le dépistage des troubles visuels. Plusieurs de ces reportages furent diffusés à l'échelle nationale.

La principale conférence de presse a porté sur la question de la nécessité d'établir une nouvelle école d'optométrie. Les média de l'Ouest canadien ont consacré d'excellents reportages à la pénurie grandissante d'optométristes, sujet abordé par M. Brown, M. Campbell et M. Armstrong.

La participation de M. Brown et M. Armstrong à l'émission de ligne ouverte animée par Ron Collister représentait l'étape suivante du programme de l'ACO. Ils ont su profiter de l'occasion pour souligner la nécessité d'une troisième école d'optométrie. Ils discutèrent ensuite des problèmes de la vue avec les auditeurs pendant deux heures. M. Collister, qui est aussi rédacteur en chef du *Edmonton Sun*, a ensuite publié un éditorial appuyant fortement la création d'une nouvelle école.

Enfin, nous avons fait en sorte que la date de publication des communiqués de presse sur l'élection de Jack Huber au poste de président de l'ACO et sur la remise du "Presi-

dent's Award" à William Lyle coïncident avec la tenue du Congrès.

Rapports avec le public

Quatre optométristes ont représenté l'ACO et l'A.P.O.Q. devant les 700 délégués présents à la conférence du Conseil canadien de la sécurité tenue à Québec en septembre 1979. Trois d'entre eux ont pris la parole lors de la présentation de la Section de la sécurité routière sur la vision et la conduite, tandis que le quatrième jouait le rôle de président d'assemblé. Notre profession fut représentée par deux optométristes lors de la Conférence de l'Association québécoise pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage.

L'ACO a aussi prêté main forte aux optométristes d'Ottawa et de Toronto lors de plusieurs expositions publiques portant sur la santé. Au cours de l'année, le personnel de l'ACO à Ottawa reçoit des centaines d'appels du public.

En outre, lors du Congrès d'Edmonton, le coordonnateur des relations publiques a présidé un colloque spécial sur les relations publiques visant à réunir les représentants provinciaux des relations publiques afin de discuter de techniques et de coordonner les activités.

Association canadienne d'hygiène publique

En 1979, dans le cadre de notre programme continu de relations publiques, nous avons maintenu nos rapports avec l'Association canadienne d'hygiène publique. Nous avons soumis entre autres un résumé expliquant pourquoi l'Association devrait inviter un conférencier de l'ACO à sa réunion annuelle de 1980 et nous avons pris des dispositions pour le montage d'un kiosque d'information sur l'optométrie.

Autres réunions

En 1979, les représentants de l'ACO ont assisté aux réunions suivantes:

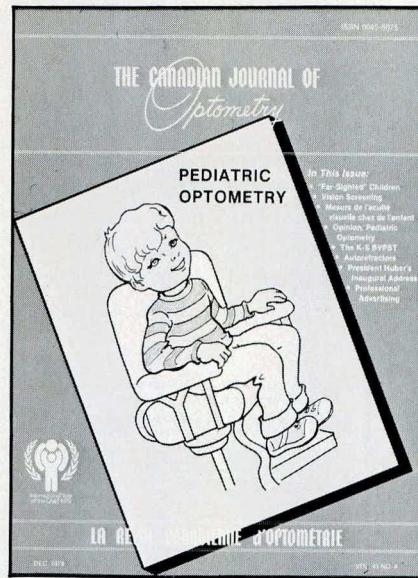
Congrès de l'American Optometric Association, (M. Roy Brown);

Saskatchewan Optometric Association, Manitoba Optometric Society, British Columbia Optometric Association, (M. Jack Huber);

New Brunswick Optometrical So-

cieté, Nova Scotia Optometrical Association, Alberta Optometric Association, (M. Roy Brown).

Revue canadienne d'optométrie



En 1979, nous avons apporté de nombreuses améliorations à la Revue canadienne d'optométrie et les revenus de publicité ont triplé. Nous avons consacré plusieurs numéros à des thèmes particuliers tels: les lentilles cornéennes, la vision chez l'enfant, et un résumé du Congrès. La Revue continue à montrer ni profit ni perte tout en cherchant toujours à améliorer son contenu. Il ressort nettement que la Revue est un outil de relations publiques, lorsqu'on considère que des exemplaires sont envoyés à tous les ministres de la santé du pays et sont souvent distribués aux journalistes, aux administrateurs, aux autres professionnels de la santé et aux fonctionnaires. L'association des optométristes de Colombie-Britannique a envoyé un exemplaire de notre numéro sur les soins visuels publié de concert avec la Revue canadienne de santé publique à tous les députés provinciaux et, en 1980, des exemplaires seront distribués à tous les bureaux régionaux de l'I.N.C.A.